



Communiqué de presse

Continuité de la distribution de la presse

Saint-Quentin-Fallavier, le 4 juin 2020

Le redressement de Prestalis et la liquidation inopinée des filiales SAD et SOPROCOM, le 15 mai, a créé une situation inédite à laquelle notre messagerie a dû s'adapter sans délai.

A ce jour, 88% des diffuseurs de ces zones sont désormais servis en direct par MLP. Notre objectif est de livrer 100% des diffuseurs la semaine prochaine.

Cette situation ne peut être que provisoire compte tenu des difficultés qu'elle engendre. MLP proposera prochainement, dans le cadre de la modification de la loi Bichet, un schéma d'organisation territoriale qui servira de base de discussion à l'octroi des mandats. Cette discussion devra avoir lieu entre les messageries et le SNDP.

La confusion qui règne entre les propositions des organes de la liquidation des SAD et SOPROCOM et les obligations de la loi Bichet modifiée par la loi N° 2019-1063, doit faire place au pragmatisme et au réalisme économique et social.

Nous constatons que, nonobstant le plan de secours mis en place par notre messagerie, aucune solution concrète, émanant des dépositaires indépendants, ne semble émerger pour les zones de Lyon et de Marseille. C'est dans ces conditions que nous appuyons la création des deux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif dont le projet est porté de manière constructive par les ex-salariés des sociétés liquidées.

Notre Groupe Coopératif a pris ses responsabilités pour assurer la continuité de la distribution de la presse sur l'ensemble du territoire, en urgence, il les prendra également pour participer à l'élaboration d'une organisation territoriale pérenne.

Le Codir et le Conseil d'Administration